



MAIRIE D'ALEX  
26400 **Alex**  
(Drôme)

Tel : 04 75 62 62 48  
E-mail : [accueil@mairie-alex.fr](mailto:accueil@mairie-alex.fr)

Alex, le 30 juin 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### ARR 2025\_92 du 30 juin 2025 Portant interdiction de la tenue de l'évènement « Le Barda en concert »

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2112-1, L.2212-2, L.2212-5 et suivants ;  
**VU** les articles L.122-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ;  
**VU** le rapport de la commission de sécurité du 20 Juillet 2022 ;  
**VU** l'arrêté municipal du 1<sup>er</sup> juin 2023 portant fermeture de l'établissement recevant du public PE 5<sup>e</sup> catégorie « Château Pergaud » ;  
**VU** l'article L.3334-2 du Code de la santé publique ;  
**VU** l'urgence ;

**Considérant** que l'association LE PERGO a prévu d'organiser un évènement intitulé « Le Barda en concert » le vendredi 4 juillet 2025 à 19h au Château PERGAUD à ALEX ;  
**Considérant** que l'association a prévu un accueil du public dès 19h avec « barbecue au menu » suivi d'un concert à 21h ;  
**Considérant** que le Château PERGAUD où est prévue la manifestation n'est pas un établissement autorisé à recevoir du public ;  
**Considérant** que le respect des normes de sécurité contre l'incendie et la panique n'est pas garantie dans le lieu de la manifestation projetée ;  
**Considérant** que la visite inopinée de la Commission de sécurité a conclu, en présence de Madame la Sous-Préfète, à un avis défavorable en pointant que les bâtiments sont totalement inadaptés à l'accueil du public ;  
**Considérant** que cette manifestation fait peser un risque important pour la sécurité des personnes et des biens ;  
**Considérant** que cet évènement n'a fait l'objet d'aucune déclaration administrative ;  
**Considérant** que dans ces circonstances et pour les impératifs de sécurité, il y a lieu d'interdire la tenue de l'évènement « Le Barda en concert » dans le Château Pergaud à ALEX.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'évènement « Le Barda en concert » prévu par l'association LE PERGO le 4 juillet 2025 à partir de 19h dans l'enceinte du Château Pergaud est interdit ;

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera transmis au Préfet de la Drôme, publié sur le site internet de la Commune d'ALLEX et notifié à l'association LE PERGO.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de GRENOBLE siégeant 2 Pl. de Verdun, 38000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la même publication ou notification, l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

**ARTICLE 4 :**

Les agents de la Commune d'ALLEX et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**A ALLEX, le 30 juin 2025**

**Le Maire, M. Gérard CROZIER**

